



AVIS PUBLIC

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière **de la susdite Municipalité,**

- QUE lors de la séance ordinaire du conseil, soit le lundi 2 février 2026, un Projet de règlement portant le numéro 518-2026 relatif à l'abrogation du règlement 445-2021 ayant pour objet la citation de l'église Saint-Maxime et de son terrain à titre d'immeuble patrimonial a été déposé et sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Ce règlement a pour effet de abroger le règlement 445-2021.

Donné à Scott, ce 3 février 2026

_____ signé
Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 février 2026.

_____ signé
Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière